



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221214-2022-46-1-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

1	CONTEXTE	3
2	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	5
2.1	INVESTISSEMENT	5
2.2	FONCTIONNEMENT	6
3	ACTIVITE	8
3.1	ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS	8
3.2	CONCEPTION ET PRODUCTION D' ACTIONS ARTISTIQUES	9
3.3	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS	11
3.4	RECUEIL, ANALYSE ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES	11

1 Contexte

Arsud est un établissement public administratif créé par la délibération 19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019.

Arsud propose un soutien technique aux acteurs culturels régionaux avec la location de matériel scénique et d'espaces d'accueil d'artistes ainsi qu'une aide à la structuration des lieux et des projets.

Arsud initie des rencontres, des ateliers et des modules de formation réservés aux acteurs culturels stimulant la circulation d'expériences, l'échange sur des problématiques communes et repérées ainsi que l'acquisition de compétences.

Arsud engage un travail prospectif sur les nouveaux usages avec la mise en place de « labos » de recherche, d'expérimentation et établit des liens avec de nouveaux partenaires connexes. Cette méthode de travail collaborative est utilisée sur l'ensemble des propositions faites aux acteurs culturels du territoire pour former « un parcours usagers » intuitif et personnalisé.

Arsud est également opérateur de manifestations culturelles et, par ce biais un outil de valorisation au service de la politique culturelle initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le principe de maintien de l'ensemble des missions d'Arsud en 2022 reste valable pour l'année 2023.

Les missions d'Arsud s'articulent autour de trois directions :

Le Pôle culturel et communication, avec une mission de conseil, de formation et d'accompagnement des acteurs culturels dans leur structuration et leur développement, ainsi qu'une mission de conception et production d'actions artistiques,

Le Pôle production et technique qui gère les 3 Parcs de matériel scénique : au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air et dans les agences situées à Saint-Laurent-du-Var et à Sisteron, mais également l'organisation technique et logistique des opérations réalisées par Arsud telles que la Tournée Mosaïque.

Le Secrétariat général, ayant pour missions principales la gestion budgétaire et comptable, les ressources humaines, la commande publique, la conformité juridique de l'établissement, l'hygiène, la sécurité et la gestion du fonctionnement interne.

* * *

L'année 2022 est marquée par une reprise de l'activité culturelle à la suite de la pandémie de COVID débutée en 2020.

La réalité des chiffres de l'année 2020, perturbée par cette pandémie, rend complexe la lecture d'un comparatif entre les exercices. Cependant, les dépenses d'activités d'Arsud ont augmenté de 22% entre 2020 et 2022.

Ce ratio reste la traduction d'un rythme soutenu de l'activité. Le retour des nombreuses actions culturelles dites pérennes, associé à des actions complémentaires à la demande des financeurs ainsi qu'à la délocalisation des trois agences d'Aix-en Provence, Sisteron et Saint-Laurent-du-Var, sont des amplificateurs économiques du niveau des dépenses. Ils définissent un cadre structurel du volume des charges qu'il convient aujourd'hui d'adapter au volume des produits d'exploitation.

Par ailleurs, les aléas du contour géopolitique mondial se sont traduits en 2022 par une hausse significative des coûts de l'énergie (+63% pour Arsud en 2022) et des matières premières (coût des matériaux sur les travaux d'aménagements). Les frais de fonctionnement général sur l'année 2022 sont conjoncturellement en augmentation.

Enfin, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé l'augmentation de 3,5 % du point d'indice des agents de la fonction publique le 28 juin 2022. Conformément au texte, cette augmentation a été répercutée à partir du 1^{er} juillet 2022 pour tous les agents d'Arsud.

En conséquence, ce sont les trois volets financiers majeurs d'Arsud (activités, fonctionnement général et masse salariale) qui sont touchés par ces contextes économiques.

En parallèle, les ressources propres de l'établissement ont retrouvé un niveau d'avant crise sanitaire.

Le fonctionnement de l'établissement public administratif Arsud est financé en majorité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les ressources propres de l'établissement, issues de son activité. Des financements complémentaires peuvent exister ponctuellement par le biais de partenariats.

En apparence, le résultat au 31 décembre 2022 de l'exercice en cours se projette sur un relatif équilibre. Mais il est le fruit d'affectation de report à nouveau et d'un produit exceptionnel né de la liquidation de l'association ARCADE lors de son absorption.

Sorti de ces valeurs ajoutées, l'exercice 2022 serait déficitaire.

Cette constatation demande de porter une vigilance particulière sur le maintien du niveau de fonctionnement et d'activité de l'appareil dans les années à venir.

En effet, il conviendra donc de poser une analyse sur :

- Les dépenses de l'établissement et sa capacité à les réduire,
- Le niveau d'activité attendu,
- La capacité de l'établissement à créer de nouveaux produits.

Le contrôle budgétaire sera l'allié du premier point, la mise en place d'une vision analytique de l'activité du deuxième et le développement des actions dites productives du troisième.

Dans le cadre de la forte volonté portée par le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de prioriser les enjeux écologiques sur le territoire, Arsud a construit ses orientations budgétaires 2023 selon un plan d'action triennal éco-responsable décliné autour de trois grands axes :

- La mise en place des usages et pratiques écologiques dans l'organisation de l'établissement, avec la création d'un règlement intérieur vert,
- Une veille « écologique » permanente sur les actions et missions de l'établissement,
- L'obtention de la norme ISO 26000.

2 Orientations budgétaires

Le budget d'Arsud est donc construit sur la continuité de ses missions.

2.1 Investissement

Les projets d'investissements pour 2023 sont nombreux et comporteront notamment :

- Le projet de réaménagement du site d'Arsud à Bouc-Bel-Air, qui a débuté en 2022, devrait se terminer courant 2023. Ce projet prioritaire, déjà financé en partie par une subvention spécifique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a fait l'objet en 2022 d'une demande de subvention complémentaire afin de faire face aux surcoûts. Il comprend :
 - ✓ De nouveaux espaces de répétitions pour les artistes (aménagements et constructions)
 - ✓ La création de salles de formation,
 - ✓ L'agencement de nouveaux bureaux pour les agents,
 - ✓ Un nouveau hangar pour le Parc de matériel.

Les circonstances économiques actuelles imprévues et imprévisibles (contexte géopolitique, crise sanitaire) ont engendré des hausses de coûts et des demandes de négociations supplémentaires de la part des entreprises. À ce jour l'acier, le béton et les isolants sont les matériaux les plus impactés, dont le prix pourrait encore augmenter dans les prochains mois.

Un budget de dépenses d'investissement sera étudié pour 2023 afin de pouvoir réaliser les aménagements annexes aux travaux : travaux de peinture annexes, refonte du système d'arrosage, aménagement des extérieurs, signalisation, végétalisation du site, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

- L'achat de mobiliers correspondant à ces nouveaux espaces, qui pourra s'inscrire dans une réalisation pluriannuelle,
- La refonte du système anti-intrusion et de la sécurité incendie, ce projet étant déjà financé en partie par une subvention spécifique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'inscrivant dans une réalisation pluriannuelle,
- L'achat de matériel de spectacle, ce projet étant déjà financé par une subvention spécifique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - ✓ Renouvellement du matériel obsolète sur les parcs de matériel de Bouc-Bel-Air et de Sisteron,

- ✓ Achat de matériel de spectacle à usage interne permettant d'assurer des prestations et d'organiser des rencontres,
- ✓ Remplacement progressif du parc lumière traditionnel par des projecteurs à LED, dans une démarche écoresponsable.
- Le travail de maîtrise d'œuvre concernant la réorganisation du parvis d'entrée du site d'Arsud et l'optimisation de l'empreinte foncière du village des containers, permettant une reprise complète des sens de circulation du site qui connaît une forte coactivité (agents, usagers, résidents, futur bâtiment des archives de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

La différence entre le budget de dépenses d'investissement et le montant des projets financés déterminera le volume des demandes éventuelles de subvention d'investissement pour 2023.

2.2 Fonctionnement

2.2.1 Produits

Des demandes de subventions de fonctionnement seront faites à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2023. Ces demandes couvriront les frais de fonctionnement de l'établissement pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions, pérennes ou ponctuelles, définies en collaboration avec la Direction de la Culture.

Des demandes de subventions de fonctionnement, correspondantes au cadre d'une convention de partenariat, seront faites auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2023. Ces demandes viendront s'appuyer sur une convention de partenariat triennale entre Arsud et la DRAC. Ce document développera les principaux axes de collaboration entre les deux établissements.

Dans une démarche permanente de rationalisation de son activité, Arsud restera à la recherche de partenariats permettant de développer des apports financiers ponctuels ; par le passé, des partenariats de ce type ont été développés avec la DGMIC, la SACEM et/ou certaines communes en lien avec des actions.

De même, un principe de participation financière des usagers sera mis en place pour certains dispositifs.

Par ailleurs, des produits proviendront des recettes générées par une partie de l'activité :

- Activité de formation
- Location de matériel (trois parcs en région)
- Location de plateaux de résidence
- Village des containers

Pour 2023, un état des lieux et une analyse des données permettront de définir des axes de progression sur les ressources propres de l'établissement. Une réflexion sur la tarification des services d'Arsud pourra être menée dans ce cadre.

2.2.2 Charges

- **Masse salariale**

Au 1^{er} janvier 2023, Arsud comptera 53,6 agents permanents. L'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale au mois de juillet 2022 génère une augmentation de la masse salariale en 2023, estimée à 3,25%.

Face à la nécessité de l'établissement de renforcer son suivi administratif et d'installer un dialogue de gestion de qualité avec ses tutelles, un renfort dans le domaine de l'administration générale devrait être nécessaire courant 2023.

Une vigilance particulière sera portée sur la maîtrise de la masse salariale de l'établissement.

- **Activité**

Les missions et actions principales d'Arsud sont définies dans le présent rapport qui n'est ni exhaustif ni limitatif.

Arsud pourra, dans le courant de l'année, engager des actions culturelles nouvelles en lien avec ses financeurs, si les projets sont votés par son conseil d'administration.

- **Fonctionnement général**

Le contexte en hausse des frais de fonctionnement astreint Arsud à développer une démarche de rationalisation de ses coûts de fonctionnement. Un plan d'économie est à l'étude et sera mis en œuvre en 2023.

- **Ecritures d'ordre**

Les écritures d'ordre sont le reflet comptable des écritures d'amortissements des acquisitions immobilisées et des subventions ayant servi à leur acquisition.

Ces amortissements d'acquisition des immobilisations sont constatés par une écriture de charges de fonctionnement, contrebalancée pour le même montant d'une écriture de produit en section d'investissement.

Chaque année, la part d'autofinancement ainsi générée permet à Arsud d'acquérir de nouvelles immobilisations sans avoir recours à de nouvelles subventions d'investissement. Ce mécanisme impacte néanmoins la section de fonctionnement en créant une charge supplémentaire.

- **Le curseur de l'équilibre financier**

La définition structurelle de l'activité associée aux conséquences conjoncturelles du coût de fonctionnement de l'établissement contraignent à s'interroger sur le point de l'équilibre financier.

2.2.3 Dette

Arsud n'a actuellement aucune dette.

3 Activité

L'activité d'Arsud se décline autour de ses quatre missions principales. En 2023, toutes les actions d'Arsud seront envisagées par le prisme de la transition écologique et numérique. Une attention particulière sera portée sur les publics lycéens, apprentis ou éloignés de la culture.

Arsud pourra, dans le courant de l'année, engager des actions culturelles nouvelles en lien avec ses financeurs, si les projets sont validés par son conseil d'administration.

3.1 Accompagnements des professionnels

Cet accompagnement des professionnels des filières concernées se fait dans une perspective de développement de leur activité et d'amélioration de leurs usages en termes de transition écologique et numérique.

- **Accompagnement**

Reconduction et déploiement des actions d'accompagnement dans le but de soutenir les opérateurs culturels dans leur stratégie de structuration et de développement, d'accompagner les collectivités dans l'analyse de leurs politiques culturelles et de consolider des partenariats structurants avec des lieux et équipements du territoire.

- **Fabrique de Formation**

Arsud poursuit le déploiement d'un programme de formation annuel permettant aux acteurs culturels de développer leurs compétences et de renforcer leurs projets.

Des formations courtes et techniques opérationnelles pour la structuration administrative de l'entreprise culturelle, la communication, la production et la diffusion de spectacle, la pratique artistique et la technique. Ces formations sont proposées en collectif ou en intra-entreprise.

Une orientation spécifique est donnée au programme de formation en direction des artistes et entrepreneurs émergents du territoire.

Ces programmes sont axés sur des enjeux d'innovation.

- **AtelierPro**

Arsud propose aux entrepreneurs culturels des temps de « workshop » pour aborder les clés essentielles pour la consolidation de leurs projets. Ces temps favorisent la mise en pratique et « l'applicatif métier » des participants. Ces ateliers sont guidés avec l'aide d'experts et d'intervenants qualifiés.

- **RencontrePro**

Conçues en partenariat avec des lieux et festivals régionaux, mais également des organismes nationaux des filières créatives et des collectivités publiques, ces rencontres professionnelles abordent des thématiques de développement pour le secteur du spectacle vivant et de la culture, favorisent les échanges professionnels et la structuration du réseau.

- **LaboPro**

Le LaboPro est un espace participatif d'innovation et de développement pour la filière du spectacle vivant.

En phase avec les mutations actuelles du secteur, le LaboPro rassemble des professionnels de la région (directeurs de lieux, festivals, équipes artistiques, producteurs, partenaires institutionnels) dans des séances de travail en intelligence collective pour produire et prototyper de nouvelles solutions adaptées (nouveaux projets, nouveaux usages, nouveaux services).

- **Compétences Conseils**

Le service Compétences Conseils aide les acteurs culturels à sécuriser et renforcer leur structuration sur les thèmes suivants : juridique, comptabilité, administration, gestion, communication, transition écologique, numérique.

- ✓ Expert-comptable Conseil
- ✓ Avocat Conseil
- ✓ Communication Conseil
- ✓ Gestion Conseil
- ✓ Transition Ecologique Conseil...

- **COREPS**

À la demande des services de l'État et de la Région, Arsud coordonne le COREPS de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, espace de dialogue et de concertation entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes professionnels de la région. Arsud est chargé de créer un site internet dédié au COREPS.

- **Carte blanche aux artistes**

« Carte blanche aux artistes » est un dispositif mis en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et coordonné par Arsud, pour apporter un soutien financier aux artistes et créateurs régionaux. Ces aides à la création et à la diffusion sont définies dans les cadres d'intervention de la politique culturelle régionale.

Arsud organise la logistique pour les commissions cinéma et arts vivants, et co-anime des comités d'experts pour les aides à la création et à la production du spectacle vivant.

3.2 Conception et production d'actions artistiques

Ces actions comprennent :

- La production et la réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région, y compris la création et la production d'expositions,
- La co-production d'œuvres avec d'autres opérateurs régionaux dans le cadre de fonds de coproduction et le cas échéant leur diffusion,

- L'organisation de la présence d'Arsud et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur durant des grands salons, rencontres ou festivals sur le territoire national : location et/ou aménagement d'un espace dédié, accueil des artistes et professionnels, organisation de rendez-vous, conférences, tables rondes, événements...

Les actions qui pourraient être développées en 2023 comprennent :

- **Tournée Mosaïque**

La tournée Mosaïque est un programme original de diffusion de spectacles issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Théâtre, danse, musique, arts de la rue, le public bénéficie d'un accès gratuit à des spectacles répartis sur tout le territoire régional.

Arsud produit et réalise cette opération initiée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Scènes de Bistrots**

L'opération « Scènes de Bistrots » se poursuit, dans le cadre des programmes de la Région destinés à garantir la diversité des activités et l'attractivité des zones rurales. Mise en œuvre par Arsud en lien avec différents partenaires dont la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, cette opération transforme chaque année plus d'une trentaine de Bistrots de Pays du territoire en scènes de spectacle. Cette action pourrait s'étendre à un réseau plus large d'établissements (Tiers-Lieux...) et différents formats de programmation (jeune public, « goûter-spectacle » etc.).

- **Trop Puissant**

Cette opération, développée avec les services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec des lieux de spectacle emblématiques du territoire, propose auprès des lycéens et apprentis de la région, une tournée régionale de prévention des risques auditifs.

Cette action pourrait intégrer d'autres actions de préventions (VHSS...)

Trop Puissant, ce sont des concerts à dimensions pédagogiques animés par des artistes et des professionnels de santé (Urapeda).

- **Orchestres dans les lycées**

Avec Orchestre dans les Lycées, la musique vient au contact des jeunes le temps d'une résidence dans leur établissement scolaire. Un dispositif qui allie des ateliers de pratique artistique en amont, des répétitions commentées, un concert et la participation des élèves dans l'organisation de l'événement.

Arsud coorganise le concert de restitution en partenariat avec des salles de spectacle et les Orchestres en direction des tous les publics.

- **FRAOP (Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales)**

Arsud est propriétaire de la collection du FRAOP réunissant 101 œuvres de peintres provençaux. Unique en France et né d'une volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le FRAOP a pour objectif de valoriser un fonds d'œuvres faisant référence à la Provence. En 2023, Arsud continuera le travail d'inventaire et de restauration des œuvres.

3.3 Assistance technique aux acteurs

Cette assistance est proposée par le biais de conseil ou de soutien logistique, en particulier :

- L'animation des parcs régionaux de matériel
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces matériels techniques

3.4 Recueil, analyse et mise à disposition de ressources

- **Portail numérique**

En 2023 Arsud continuera de développer son portail numérique, espace commun de réunion de l'ensemble des sites internet spécifiques tels que :

- Kiosque au Sud
- Culturo
- CRM Arsud

Des développements de correctifs seront également apportés à ces sites.

- **Communication**

En 2023, ARSUD s'engage à améliorer ses usages et développer un plan de sobriété numérique. Les axes de développement se feront essentiellement par le biais de publication dématérialisée, l'objectif étant d'atteindre le zéro papier en 2026.

Arsud reste également le relais des opérations portées par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de son rôle d'opérateur culturel régional.

- **Bibliothèque numérique**

De nouveaux développements seront également appliqués à la Bibliothèque numérique afin de répondre à de nouveaux services d'utilisation. Le Portail Numérique rassemblera l'ensemble de ces sites.